

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2012

Présents : M. BURGOS — Mme GUILLEMEAU - M. FICHEPAIN – M. RENARD - M. HEBERT – Mme DUBOC – M. PEREON – M. MENARD – M. MINIER - Mme BRIFFAULT - Mme BRETON – M. ADAM - M. PRENANT – M. BESNARD (arrivé à 20 h 45)

Absents excusés : M. SALIS (pouvoir à Mme BRIFFAULT) – M. BESNARD (pouvoir à Madame BRIFFAULT, jusqu'à 20 h 45)

Secrétaire de séance : M. HEBERT.

- *Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme : Droit de Prémption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière cadastrée ZI n° 257, terrain nu situé à l'Ormeau, pour une superficie de 765 m²
- Unité foncière cadastrée AB n° 93, située au Clos Quairy, d'une superficie de 61 m²
- Unité foncière bâtie cadastrée AC n° 63, située 2 rue de la Ratèlerie, d'une superficie de 1.547 m²
- Unité foncière cadastrée ZK 16 et 17, située à la Grande Pièce, d'une superficie de 1.730 m².

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption sur ces unités foncières. Concernant la parcelle ZI 257, il est décidé d'informer les vendeurs que cette zone pourra changer de classification dans le prochain plan de zonage du P.L.U. (en cours d'élaboration).

D. Finances

* budget communal

Dans l'attente du vote du budget communal, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % inscrits en 2011, soit 317 950 €

* budget eau

Dans l'attente du vote du budget de l'eau, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % inscrits en 2011, soit 82.036 €

* budget assainissement

Dans l'attente du vote du budget de l'assainissement, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % inscrits en 2011, soit 15.309€

E. Coteau Saint-André : assainissement et interconnexion AEP

Suite aux observations émises lors du conseil municipal du mois de novembre, le bureau d'études a revu son projet et propose que l'assainissement se fasse le long de la rue du Coteau Saint-André. Pour s'assurer de la réalisation possible de ces travaux, des sondages de roches ont été réalisés.

La même tranchée servira au réseau d'eau et à l'assainissement et sera, dans la mesure du possible creusée, sur l'accotement de la chaussée.

Le réseau d'eau potable sera repris, sur la rue du Coteau Saint-André, à partir de l'escalier Boudier.

Le bureau d'études VIATEC estime le montant des travaux d'assainissement et d'interconnexion de l'eau avec le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Lunay et Mazangé à 477.000 € hors taxes. Ces travaux devraient être subventionnés :

- pour l'assainissement : à 15 % par l'agence de l'eau pour un montant de 213.000 € HT. ; un dossier de subvention va être déposé au titre de la D.E.T.R. (25 % espéré).
- Pour l'interconnexion : 20 % par l'agence de l'eau et 20 % par le Conseil Général.

Le conseil autorise le Maire à lancer l'appel d'offres à hauteur de 477.000 € HT et à déposer les dossiers de demande de subventions.

Au vu de la charge financière des travaux engagés sur la mandature et de l'incertitude des recettes communales, il n'est pas prévu de réaliser l'enfouissement du réseau électrique. Cependant, des fourreaux seront posés pour faciliter les travaux à venir.

La réfection de la rue du Coteau est intégrée dans le coût global des travaux.

F. Personnel : convention de mise à disposition du personnel communal au SIPEV

Le SIPEV sollicite régulièrement la commune pour la mise à disposition de personnel, administratif et technique, et le prêt de matériel.

Le conseil accepte de signer une convention avec le SIPEV permettant le remboursement par le syndicat des charges supportées par la commune.

G. SIEABIG

Les travaux avec la Communauté du Pays de Vendôme avancent : l'ensemble des membres (Commune de Villiers et C.P.V) sont d'accord pour que la dissolution de ce syndicat ait lieu avant la création de la nouvelle intercommunalité.

Villiers a contribué sans percevoir de contrepartie financière : depuis 2005, Villiers a versé près de 225.000 € qui devrait lui être restitué lors de la liquidation du syndicat. Toutefois, avant de liquider ce syndicat, il convient de revoir le périmètre de la ZAC : actuellement cette zone couvre une superficie de près de 150 hectares ; seulement 10 % ont été commercialisés depuis sa création. Le syndicat a donc décidé de réduire cette zone et de libérer des terres agricoles en les vendant.

L'objectif est de dissoudre ce syndicat avant la fin de l'année 2012. Le Préfet est favorable à cette dissolution et ses services sont à la disposition du SIEABIG pour faciliter l'avancée du dossier.

H. Affaires diverses

* Dates des prochaines séances de conseil municipal

- 24 février 2012
- 23 mars 2012 (date à confirmer)

* Madame BRIFFAULT demande qu'un composteur soit installé à l'école. Il est décidé de soumettre le projet aux enseignants.

* Eclairage public : Monsieur PRENANT fait état de la visite faite avec Madame GUILLEMEAU pour vérifier l'éclairage public. Seules quatre lampes étaient grillées. Il est demandé que l'entrée du village (avec Petit Thouars) soit mieux éclairée.

Il est proposé de retravailler sur l'aménagement des rues, au sein de la commission «Voirie».

* P.L.U. : environ 120 personnes ont participé à la réunion publique du P.L.U.. La restitution par le bureau d'études, très dense, a été appréciée. Le conseil devra se positionner sur le P.A.D.D. prochainement.

* Monsieur PEREON fait part de la demande de jeunes villierois d'avoir un local à leur disposition pour se retrouver. Il est rappelé que le Comité d'Accueil et de Loisirs est une association en sommeil, qui peut être relancée et servir de support aux activités pour les jeunes. Monsieur PEREON sera l'interlocuteur des jeunes et assurera le lien avec la Mairie.

* SIDELC : une réunion est prévue à la Mairie le 26 janvier.

* Ragondins : Monsieur HEBERT représente la commune au sein du SIERAVL. Ce syndicat demande que des pièges soient installés sur le Loir pour enrayer la prolifération des ragondins. Il est très important que personne ne touche à ces pièges, en raison du risque important de leptospirose, maladie qui peut être mortelle pour l'homme. Un piégeur de la commune sera en charge de la pose et gestion de ces pièges.

Le Maire,

Henri BURGOS

